

Mise en ligne : 10 mai 2017.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DU MÉKONG, Savannakhet (Laos) Une création d'Adolphe Lagrange

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Adolphe\\_Lagrange.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Adolphe_Lagrange.pdf)

Société anonyme, 1935.

Société d'électricité du Mékong  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL  
DE 20.000 PIASTRES  
Siège social : Savannakhet (Laos)  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 juillet 1939)

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Savannakhet le 17 avril 1938. le capital social de la dite société a été porté à la somme de 24.200 piastres (vingt quatre mille deux cents piastres).

Selon acte du 20 juin 1939 déposé en l'étude de M<sup>e</sup> TASSI, greffier notaire près le Tribunal de Savannakhet (Laos).

Enregistré à Vinh, le 23 juin 1939, folio 33, case 7.

Un administrateur, L. ROUFFET

(*La Volonté indochinoise* du 18 juillet 1939).

---

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DU MÉKONG  
Société anonyme fondée en 1935  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 413)

Objet : distribution publique d'énergie électrique dans les centres urbains de Savannakhet et de Paksé (Laos).

Siège social : Savannakhet (Laos).

Capital social : 24.200 \$, divisé en 1.210 actions de 20 \$.

À l'origine, 20.000 \$, en 1.000 actions de 20 \$.

Porté en 1938 à 24.200 \$, par émission au pair de 210 actions de 20 \$.

Parts bénéficiaires : 120 parts.

Conseil d'administration : MM. A. LAGRANGE, président ; M. ROUFFET, Mme MAGGI, administrateurs.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans le courant de juin.

Répartition des bénéfices : 8 % du capital aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, 60 % aux actions, 30 % aux parts.

Inscription à la cote : pas de marché.

---

Suite :

1946 : Endommagées par les Japonais, les usines de Savannakhet et Paksé sont reprises en gestion par le protectorat du Laos.